

NOTE D'INFORMATION

Sujet : Nouvelles dispositions liées au délai pour passer un recyclage World Sailing.

(Décision du Bureau Exécutif de la FFVoile en date du 23 novembre 2019).

- Règle applicable depuis le 1^{er} janvier 2020.-

Extrait des Règlementations Spéciales Offshore.

Prescription FFVoile (RSO n°26) :

A l'issue de la validité d'un certificat initial (cinq ans), et afin d'obtenir une nouvelle validation pour 5 ans, un « Stage World Sailing Recyclage » doit être suivi auprès des Centres habilités par la FFVoile à organiser les stages complets « World Sailing » ; ces stages sont strictement réservés aux personnes ayant déjà suivi un stage initial, et dont le certificat arrive en fin de validité.

Un stage de recyclage doit être suivi dans un délai de **6 mois** après la date de péremption du certificat de stage initial (ou de recyclage). A défaut, un Stage World Sailing -FFVoile initial doit être repassé

Disposition transitoire :

Les personnes dont le certificat est passé invalide au cours de l'année 2019 ont jusqu'au 30 juin 2020 pour suivre un stage de recyclage. A défaut, un Stage World Sailing - FFVoile initial devra être repassé.
